

L'an deux mil vingt à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 27 février 2020, se sont réunis en mairie d'ANTOINGT, sous la Présidence de Mme Chantal ROUSSEL, Maire.

**09 mars 2020**

**Conseillers présents** : Chantal ROUSSEL, Emmanuel GONTHIER, Claude JACOB, Analio FIGUEIREDO, Tony CÂNO, Guy SOUILLER, Lydia ESCLATINE, Philippe TERRANOVA.

**Conseillers absents** : Nicolas BIERI.

**Secrétaire de séance** : Lydia ESCLATINE.

**Délibération n° 4- Vote des taux des contributions directes :**

Compte tenu de l'équilibre du budget primitif pour 2020 en section de fonctionnement et de l'excédent prévisionnel en section d'investissement, le maire propose de ne pas modifier les taux des contributions directes locales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal, prenant en compte la suppression de la taxe d'habitation et la compensation attendue, maintient en 2020 les taux des contributions à leur niveau actuel soit :

- 13.75 % pour la taxe sur le foncier bâti (TFB)
- 67.00 % pour la taxe sur le foncier non bâti (TFNB).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Chantal ROUSSEL

